

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 26 mars 2018

INFO PRESSE

Pour s'assurer de la bonne application de la loi du pays du 7 février 2017 portant sur les produits phytopharmaceutiques (partie législative du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place du 19 au 30 mars 2018 une formation de formateurs « Certiphyto-NC », orchestrée conjointement par la direction du service d'État de l'Agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE), la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) et la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC).

Vous êtes cordialement conviés à venir rencontrer les acteurs de cette formation mercredi 28 mars à 9 heures au Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles du Sud (CFPPA Sud) à Saint-Louis, selon le format suivant :

- 9 h : présentation du dispositif Certiphyto-NC par Gérard Fallon, directeur de la DAVAR, Jean-Luc Bernard-Colombat, directeur de la DAFE, et un représentant de la CANC.
- 9 h 30 : rencontre avec les acteurs de la formation et la formatrice (session pratique d'étalonnage puis d'application de produits phytopharmaceutiques).
- 10 h : interviews.

Qu'est-ce que le Certiphyto-NC ?

Depuis février 2017, le certificat Certiphyto-NC est devenu obligatoire pour tous les professionnels distribuant, important ou utilisant des produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage jardin (PPUJ).

Environ 5 000 professionnels sont concernés : importateurs et distributeurs de PPUA, distributeurs de PPUJ, applicateurs de PPUA dans le cadre d'une prestation de service, agriculteurs, agents de collectivités territoriales ou entreprises d'espaces verts utilisant des PPUA, conseillers techniques, etc.

La formation de formateurs Certiphyto-NC

Afin de pouvoir former d'ici à 2022 ces 5 000 professionnels, le gouvernement a alloué une enveloppe d'1,4 million de francs pour l'organisation d'une formation de formateurs. En effet, à ce jour, seuls deux formateurs de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) présentent les qualifications requises.

Quinze professionnels ont ainsi été sélectionnés pour suivre une formation dispensée par une instructrice d'un CFPPA métropolitain spécialisé dans les Certiphyto. Les candidats retenus ont été choisis sur leur niveau de diplôme, leur parcours professionnel, mais également leur bonne

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

connaissance des produits phytopharmaceutiques, de leur dangerosité et de leurs règles d'application :

- sept enseignants et formateurs issus du lycée agricole Michel Rocard, des CFPPA Nord et Sud, du lycée professionnel agricole de Do Neva à Houailou et du lycée polyvalent du Mont-Dore,
- trois techniciens formateurs de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie,
- cinq professionnels indépendants, appelés à devenir formateurs prestataires des organismes de formation agricole.

Concrètement, la formation est axée sur la réglementation, son évolution, et s'attache à donner aux futurs formateurs des outils et supports pédagogiques adaptés à tous types de publics. Elle présente également l'impact environnemental de l'utilisation des PPUA, des techniques alternatives, les risques pour la santé, les techniques de préparation et d'application des PPUA.



À l'heure actuelle, seuls deux formateurs de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie présentent les qualifications requises pour assurer la formation Certiphyto-NC (© CANC).

Les objectifs de la formation Certiphyto-NC

La formation Certiphyto-NC a pour objectifs d'attirer l'attention des utilisateurs sur la dangerosité potentielle des PPUA et PPUJ, de leur apprendre à s'en servir en toute sécurité tout en réduisant leur usage, et d'inculquer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.

Il existe trois types de certificats, selon l'activité du professionnel et la toxicité des produits employés, dont le programme et la durée varient. La formation est dispensée autour des axes suivants : réglementation, prévention des risques pour la santé et des risques pour l'environnement, modalités d'application des PPUA, techniques alternatives. Elle est suivie d'une évaluation (pour les Certiphyto NC-3 et NC-4, voir tableau) consistant en des questions sur la réglementation et la sécurité, et un exercice pratique.

Trois types de certificat (source : La Calédonie agricole n° 158)

	Certiphyto-NC 4	Certiphyto-NC 3	Certiphyto-NC 1
Professionnels concernés	. Distributeurs de PPUA et de PPUJ . Importateurs de PPUA . Techniciens agricoles . Appicateurs de PPUA en prestation de service	. Utilisateurs achetant et utilisant des produits phytopharmaceutiques . Agriculteurs important des PPUA pour leur propre compte	. Utilisateurs achetant et utilisant des produits phytopharmaceutiques
Durée de la formation	4 jours	3 jours	1 jour
Évaluation de fin de formation	Oui	Oui	Non
Équivalence	- Diplôme de moins de 5 ans <i>ou</i> - Avoir validé l'ancienne version du Certiphyto-NC*	- Diplôme de moins de 5 ans <i>ou</i> - Avoir validé l'ancienne version du Certiphyto-NC <i>ou</i> - Être inscrit au registre agricole depuis au moins 5 ans et avoir eu des résultats conformes sur 2 années consécutives, suite aux contrôles de résidus effectués par la DAVAR	Diplôme de moins de 5 ans
Droits obtenus	Importer/Distribuer des produits phytopharmaceutiques Prestation de service	Acheter et utiliser les produits phytopharmaceutiques sans restriction Importer des produits phytopharmaceutiques pour sa propre utilisation	Acheter et utiliser les produits phytopharmaceutiques à l'exception des produits classés toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques(CMR)

* Institué en 2012 à destination des importateurs, distributeurs et utilisateurs de PPUA classés toxiques, très toxiques, CMR, ce certificat est valable jusqu'au 16 mai 2022. À cette date, les personnes qui en sont détentrices devront se soumettre au nouveau Certiphyto-NC.

Calendrier

Pour pouvoir former l'ensemble des professionnels, des mesures transitoires réglementaires ont dû être adoptées pour obtenir le Certiphyto-NC :

- importateurs et distributeurs de PPUA : actuellement en formation.
- pour les importateurs de PPUJ : avant le 16 février 2019.
- pour les utilisateurs : avant le 16 février 2022.

Plus de 5 000 personnes concernées

Selon les chiffres fournis par la CANC :

- le Certiphyto-NC 1 concerne 1 600 “petits ruraux” (qui utilisent peu de PPUA sur des surfaces de production réduites), 735 éleveurs et 2 050 salariés agricoles, employés d’entreprises d’espaces verts, agents municipaux de lutte anti-vectorielle ;
- le Certiphyto-NC 3 s’adresse aux 400 agriculteurs et 500 dirigeants d’entreprises d’espaces verts (utilisateurs professionnels) ;
- le Certiphyto-NC 4, enfin, est réservé aux 200 importateurs et distributeurs (50 PPUA et 150 PPUJ) et à quelque 70 conseillers et techniciens agricoles.

Contacts presse :

- Magali Vuillod – chargée de mission à la DAFE – 23 24 42 – magali.vuillod@gouv.nc
- Aurélie Chan - Section protection des végétaux du Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la DAVAR – 24 34 70 – aurelie.chan@gouv.nc